

# **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée**

## **Commission Locale de l'Eau**

**Compte rendu de la réunion du 19 octobre 2016**

### **Etaient présents :**

#### **MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU:**

##### **COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Monsieur Ernest AUCHART**, Maire d'Hannescamp.

**Madame Annie AVE**, Maire de Wasnes-au-Bac.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP**, Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Départemental du Nord.

**Monsieur Michel BLONDEL**, Maire de Saint-Léger.

**Madame Evelyne DROMART**, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

**Monsieur Henri GAMEZ**, Maire de Fressies.

**Monsieur Guy HECQUET**, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.

**Monsieur André LEPRETRE**, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.

**Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY**, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

**Monsieur Frédéric NIHOUS**, Conseiller Régional des Hauts-de-France.

**Monsieur Michel PRETTRE**, Maire d'Aubencheul-au-Bac.

##### **COLLEGE DES USAGERS**

**Monsieur Jean-Marc DELABRE**, Syndicat de l'Hôtellerie de plein air du Nord.

**Monsieur Daniel FOULON**, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Pas-de-Calais.

**Monsieur Gustave HERBO**, Président du Comité Scarpe Sensée Escaut / Artois Douaisis Cambrésis du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement.

##### **COLLEGE DES ADMINISTRATIONS**

**Monsieur Julien JEDELE**, DDTM du Pas-de-Calais.

**Madame Patricia LEFEVRE**, Agence de l'Eau Artois-Picardie.

**Monsieur Laurent LEJEUNE**, DREAL Hauts-de-France.

**Monsieur Olivier MAURY**, DDTM du Pas-de-Calais.

**Monsieur Olivier PREVOST**, DREAL Hauts-de-France.

## **MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES :**

**Monsieur Stéphane DANEL**, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.  
**Monsieur Daniel DUMARQUEZ**, Adjoint au Maire d'Aubencheul-au-Bac.  
**Monsieur Jean-Luc FASCIAUX**, Maire d'Estrun.  
**Monsieur Benoit GALLET**, Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais.  
**Monsieur Hervé LEJOSNE**, Syndicat des propriétaires agricoles-exploitants.  
**Monsieur Raoul LIBERAL**, Maire Adjoint de Récourt.  
**Monsieur Michel LOQUET**, Conseiller Municipal de Féchain.  
**Monsieur Edouard MACIEJEWSKI**, Conseiller Municipal d'Hermies.  
**Monsieur Christophe MOREAU**, Conseil Départemental du Pas-de-Calais.  
**Monsieur Alain PARSY**, Maire d'Haynecourt.  
**Monsieur Daniel PHILIPPE**, Conseiller Municipal de Monchecourt.  
**Monsieur Guy POULAIN**, Maire adjoint de Fressies.  
**Monsieur Yves ROUSSEZ**, Syndicat des Faucardement de la Sensée.  
**Monsieur Sylvain SYLLEBRANQUE**, Conseiller Municipal de Sauchy-Cauchy.

## **Participaient également :**

**Madame Céline BLIN**, Animatrice du SAGE de la Sensée.  
**Monsieur Guy CHARLET**, Adjoint au Maire de Boiry Sainte Rictrude.  
**Madame Audrey LIEVAL**, Animatrice du SAGE de l'Escaut.  
**Madame Mylène MEGLINKY**, Sous-Préfecture de Douai.  
**Madame Ludivine PICKAERT**, Noréade.  
**Monsieur Fabrice THIEBAUT**, Chargé de mission de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

## **Absents, excusés :**

### **MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU:**

#### **COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Monsieur Michel DEBAVELAERE**, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.  
**Monsieur Pascal DEFONTE**, Maire de Saudemont.  
**Monsieur Frédéric DELANNOY**, Conseiller Départemental du Nord.  
**Monsieur Bernard DEREU**, Maire d'Achiet-le-Grand.  
**Monsieur Gérard DUE**, Vice Président de la Communauté de Communes du Sud Artois.  
**Monsieur Jean-Paul FONTAINE**, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.  
**Monsieur Philippe GORGUET**, Maire de Beaumetz-les-Cambrai.  
**Madame Sylvie LABADENS**, Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Nord.  
**Monsieur Jean-Pierre LEGER**, Maire d'Oisy-le-Verger.  
**Madame Emmanuelle LEVEUGLE**, Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.  
**Monsieur Jean-Claude LEVIS**, Maire de Neuville-Vitasse.

**Monsieur Philippe LOYEZ**, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Cambrésis.

**Monsieur Patrick MASCLET**, Maire d'Arleux.

**Monsieur Eric MORELLE**, Conseiller Municipal de Corbehem.

**Monsieur Jean-Claude PLU**, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude.

**Monsieur Gilles POULAIN**, Maire de Brunémont.

**Monsieur Michel SALLIO**, Adjoint au Maire de Bugnicourt.

**Monsieur Alain SIEJEK**, Adjoint au Maire de Brunémont.

**Monsieur Alain WALLART**, Maire de Féchain.

## **COLLEGE DES USAGERS**

**Monsieur Christian BULOT**, Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

**Monsieur Pierre-André CELLIEZ**, UFC Que Choisir Nord Pas-de-Calais.

**Monsieur Edouard COURTECUISSÉ**, Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

**Monsieur Christophe DE GUILBON DE RESNES**, Syndicat de la propriété privée rurale du Pas-de-Calais.

**Monsieur Pierre HOUBRON**, Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais.

**Monsieur Nicolas FIEVET**, Chambre de Commerce et d'Industrie région Nord de France.

**Monsieur Jean-Luc FLAMME**, Chambre de Commerce et d'Industrie région Nord de France

**Monsieur Jean-Marie FOVAUX**, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Nord.

**Monsieur Régis HULOUX**, Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

**Monsieur Daniel RENARD**, Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais.

**Monsieur Philippe RENO**, Syndicat des pisciculteurs salmoniculteurs du Nord.

**Madame Régine SPLINGARD**, Nord Pas-de-Calais Tourisme.

## **COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT**

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Nord ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais ou son représentant.

Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant.

#### **MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES :**

**Madame Géraldine AUBERT**, Agence de l'Eau Artois-Picardie.

**Monsieur Jean AVRONSART**, Conseiller Municipal de Wancourt.

**Monsieur Alain BAUDUIN**, Conseiller Municipal d'Epinoy.

**Monsieur Michel BECQUES**, Maire Adjoint de Bapaume.

**Monsieur Christophe BLONDEL**, Conservatoire Botanique National de Bailleul.

**Monsieur Jean-François BLONDEL**, Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

**Monsieur Yves BONNAVE**, Conseiller Municipal de Monchy-au-Preux.

**Monsieur Julien BOUCAULT**, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

**Monsieur Alain BOULANGER**, Maire d'Aubigny-au-Bac.

**Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD**, Maire de Noreuil.

**Monsieur Christian BOUTROUILLE**, GON du Nord Pas-de-Calais.

**Madame Marie-Claire BOUTTEMY**, Maire Adjointe de Frémicourt.

**Monsieur Eugène BURDIAC**, Président du Syndical Intercommunal des Eaux du Sud-Artois.

**Monsieur Jean-Louis CANDAT**, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.

**Monsieur Christian CARDIN**, BRGM.

**Monsieur Jean CARNEL**, Pépinière CARNEL.

**Monsieur René CHRZAN**, Conserverie BPL.

**Madame Karine CHUQUET**, VNF.

**Monsieur François CLAUCE**, CRPF.

**Madame Renée COMELLI**, Maire de Pelves.

**Monsieur Bruno COMPAGNONI**, Conseiller Municipal de Paillencourt.

**Monsieur Gilles COQUELLE**, Conseiller Municipal d'Arleux.

**Monsieur Thierry CORNIER**, Conservatoire Botanique National de Bailleul.

**Monsieur Francis CORNU**, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.

**Monsieur Jean-Jacques COTTEL**, Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

**Monsieur Jean COUPEZ**, Conseiller Municipal d'Oisy-le-Verger.

**Monsieur André COURTECUISSÉ**, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.

**Monsieur Jean-Pierre CUVILLIER**, Adjoint au Maire de Saudemont.

**Madame Annick DANIEL**, Maire de Rémy.

**Monsieur Henri DELAMBRE**, Comité Scarpe Sensée Escaut/Artois Douaisis Cambrésis du MNLE.

**Monsieur Jean-Louis DELCROIX**, Comité Scarpe Sensée Escaut/Artois Douaisis Cambrésis du MNLE.

**Monsieur Patrick DELEBECQUE**, DDTM du Nord.

**Monsieur Michel DELMOTTE**, Maire de Boisieux-St-Marc.

**Monsieur Joël DELOEIL**, Conseiller Municipal de Buissy.

**Monsieur Ludovic DENNIN**, Communauté d'Agglomération du Douaisis.

**Monsieur Maxime DENOYELLE**, Communauté de Communes la Porte des Vallées.

**Monsieur François DERANCOURT**, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.

**Madame Tiphaine DERNONCOURT**, Communauté d'Agglomération du Douaisis.  
**Madame Anne-Sophie DEROUBAIX**, Maire de Sailly-en-Ostrevent.  
**Monsieur Denis DEROY**, Chérisy.  
**Monsieur Pierre DESMAREST**, Directeur de l'Agence d'Arras Compagnie Générale des Eaux.  
**Monsieur Marcelin DESSERTY**, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.  
**Monsieur Jacques DEWULF**, DDTM du Nord.  
**Monsieur Bernard DHENRY**, Association Trinquise Environnement.  
**Monsieur Jean-Marie DHORDAIN**, Adjoint au Maire de Monchecourt.  
**Monsieur Michel DOLLET**, Maire de Boiry-Becquerelle.  
**Monsieur Christian DORDAIN**, Maire de Bugnicourt.  
**Monsieur Claude DOUAY**, Conseiller Municipal de Boiry-Sainte-Rictrude.  
**Monsieur Frédéric DUBOIS**, Conseiller Municipal d'Haynecourt.  
**Monsieur Pascal DUEZ**, Maire de Villers-en-Cauchies.  
**Madame Françoise DUHAMEL**, Centre Régional de Phytosociologie.  
**Monsieur Alain DUPONT**, Adjoint au Maire de Brunémont.  
**Monsieur Régis DURIEZ**, MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douaisis.  
**Madame Béatrice ELLUIN**, Conseillère Municipale de Croisilles.  
**Monsieur Thomas FACQ**, Hamel.  
**Monsieur Jérémy FAUST**, Conseiller Municipal d'Ecourt-Saint-Quentin.  
**Madame Marie-Eugénie FERRIERE-URVANOWITZ**, Conseillère Municipale de Bapaume.  
**Monsieur Laurent FONTAINE**, Communauté de Communes du Sud-Artois.  
**Monsieur Jean-Marie FOVAUX**, Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.  
**Monsieur Alain FOVEZ**, Adjoint au Maire de Villers-en-Cauchies.  
**Monsieur David FRANCOIS**, Communauté d'Agglomération du Douaisis.  
**Monsieur Frédéric FUND**, Communauté d'Agglomération du Douaisis.  
**Monsieur Jean-Paul GIBAUX**, DDTM du Pas-de-Calais.  
**Monsieur Gérald GODART**, Conseiller Municipal de Ficheux.  
**Monsieur Dominique GRATEPANCHE**, Conseiller Municipal de Monchecourt.  
**Madame Emeline GUILLAUME**, Communauté d'Agglomération du Douaisis.  
**Monsieur Edmond GUZINSKI**, Conseiller Municipal d'Hordain.  
**Madame Catherine HAEGHAERT**, SCOT du Douaisis.  
**Monsieur Jérôme HARY**, Conseiller Municipal d'Abancourt.  
**Madame Noémi HAVET**, Centre Régional de la Propriété Forestière du Nord Pas-de-Calais Picardie.  
**Monsieur Daniel HAY**, Conseiller Municipal d'Abancourt.  
**Monsieur Michel HENNEBICQ**, FDSEA.  
**Monsieur Fabrique HOUBART**, Communauté de Communes du Sud-Artois.  
**Monsieur Jean-Luc JACQUART**, Adjoint au Maire d'Aubencœur-au-Bac.  
**Monsieur Luc JOLY**, Conseiller Municipal de Dury.  
**Madame Sylvie JONIAUX**, Conseillère Municipale de Vitry-en-Artois.  
**Madame Malika KITEL**, Conseillère Municipale d'Aubencœur-au-Bac.  
**Monsieur André LACROIX**, Maire de Fresnes-les-Montauban.  
**Monsieur Pascal LAGE**, Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais.  
**Monsieur Vincent LALOUX**, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.  
**Monsieur Jean-Marc LAMBIN**, NOREADE.  
**Monsieur Yann LANCIAUX**, ONEMA.  
**Madame Stéphanie LANDRE**, Communauté d'Agglomération du Cambrésis.  
**Monsieur Jean-Claude LEBLANC**, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.

**Madame Aurélie LEBORGNE**, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.  
**Monsieur Julien LECOUFFE**, GRDA du Ternois Ouest.  
**Madame Carole LEDDA**, Conseil Département du Nord  
**Monsieur Thierry LEDENT**, SIRA.  
**Madame Delphine LEFEBVRE**, Communauté de Commune la Porte des Vallées.  
**Monsieur Eugène LEFEBVRE**, Maire Adjoint de Bapaume et Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Artois.  
**Madame Patricia LEFEVRE**, Agence de l'Eau Artois-Picardie.  
**Madame Thérèse LEGOFF**, Présidente de l'association Ostrevant Bouchain Environnement.  
**Monsieur Régis LELEU**, Maire de Béhagnies.  
**Madame Edmonde LEMAIRE**, Adjointe au Maire d'Ervillers.  
**Monsieur René LEPAN**, Président de l'Amical des Huttiers de la Vallée de la Sensée.  
**Madame Isabelle LEPOIVRE**, Conseillère Municipale de Lécluse.  
**Monsieur Jean-Pierre LESTOCARD**, Maire de Baralle.  
**Madame Françoise LETURCQ**, Maire adjointe d'Hermies.  
**Madame Camille LEVEQUE**, FNSEA.  
**Monsieur Jean LEVEQUE**, Comité Sensée Environnement, MNLE.  
**Madame Marie LIVET**, DDTM du Nord.  
**Monsieur Jean-Claude LUCCHETA**, ONEMA.  
**Monsieur Vincent MARMUSE**, Syndicat d'Études Techniques Agricoles de Bapaume.  
**Monsieur Laurent MERVEILLE**, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.  
**Monsieur Michel MONTAGNE**, Maire de Wancourt.  
**Monsieur Jean-Paul MONTAIGNE**, NOREADE.  
**Monsieur Christian MUYS**, MNLE.  
**Monsieur Arnold NORMAND**, Maire de Roeux.  
**Monsieur Bertrand OSTE**, DDTM du Pas-de-Calais.  
**Monsieur Sébastien PALMIOTTI**, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.  
**Monsieur Emmanuel PETIT**, Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.  
**Monsieur Jacques PETIT**, Maire de Marquion.  
**Madame Odile PICQUE**, Association MNLE.  
**Monsieur Daniel PRADIER**, Conseiller Municipal d'Hénin-sur-Cojeul.  
**Monsieur Michel PROUVEUR**, Conseiller Municipal de Lieu-Saint-Amand.  
**Monsieur Daniel QUENSON**, Président du Syndicat Intercommunal du Val d'Artois, adjoint au maire de Roeux.  
**Madame Maryvonne RINGEVAL**, Maire de Raillencourt-Sainte-Olle.  
**Monsieur Mathieu REBOUT**, Conseiller Municipal de Croisilles.  
**Monsieur Jean-Marc RENARD**, Adjoint au Maire de Marcq-en-Ostrevant.  
**Monsieur Jean-Pierre REYMBAUT**, Conseiller Municipal de Tortequesne.  
**Monsieur Christophe ROBIQUET**, Conseiller Municipal de Beugnâtre.  
**Monsieur Eric ROUSSEL**, Maire Adjoint de Pelves.  
**Monsieur Christian SANTERNE**, MNLE.  
**Madame Corine SAUVAGE**, Conseillère Municipale d'Hordain.  
**Monsieur Michel SEROUX**, Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vallées.  
**Madame Ginette SILVAIN**, Conseillère Municipale de Bugnicourt.  
**Madame Camille SOUCHON**, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.  
**Monsieur Michaël STIENNE**, Communauté de Communes Osartis-Marquion.  
**Monsieur Daniel TABARY**, Maire de Frémicourt.

**Monsieur Matthieu TANCHON**, Conseiller Municipal de Beaurains.  
**Monsieur Eric TANTART**, Conseiller Municipal de Croisilles et Président de l'AFR.  
**Monsieur Christian THIEVET**, Maire de Vis-en-Artois.  
**Monsieur Fernand THUILLIER**, Ervillers.  
**Monsieur Xavier THUILLIEZ**, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.  
**Monsieur Sébastien TOUZE**, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.  
**Madame Caroline TROUVE**, DDTM du Nord, Délégation du Douaisis-Cambresis.  
**Madame Magdalena VANRENTERGHEM**, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.  
**Monsieur André URBANIJA**, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.  
**Monsieur Gérard VERLEENE**, Maire Adjoint de Beugnâtre.  
**Madame Béatrice VINIACOURT**, Conseillère Municipale de Monchecourt.  
**Monsieur Jacques WEEXSTEEN**, Maire de Beugnâtre.  
**Monsieur Alain WIBERT**, Président de l'AAPPAMA « La Sirène ».  
**Monsieur Jean-Paul WISSOCX**, Conseiller Municipal de Croisilles.

**Madame Annie AVE** prend la parole pour exprimer son contentement de voir une réunion de CLE du SAGE de la Sensée se tenir dans sa salle des fêtes et souhaite une bonne réunion aux participants.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** remercie tout d'abord Madame Annie AVE, Maire de Wasnes-au-Bac, pour son accueil dans la salle des fêtes. Les réunions sont alternées entre le Nord et le Pas-de-Calais, et la prochaine réunion aura donc lieu dans le Pas-de-Calais.

Il remercie les personnes présentes d'être venues participer à la réunion de la CLE du SAGE de la Sensée. Il présente les nouveaux venus à la CLE qui sont Monsieur Frédéric NIHOUS conseiller régional et Monsieur Daniel FOULON de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Pas-de-Calais présents dans la salle et Monsieur Jean-Marie FOVAUX de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Nord.

En sa qualité d'élu départemental, il salue la présence de Madame Evelyne DROMART et de Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, toutes deux conseillères départementales du Pas-de-Calais.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** précise que cette réunion de la CLE est importante car elle va permettre de présenter les derniers changements opérés au sein des documents du SAGE avant leur validation par l'assemblée de la CLE prévue en novembre.

En effet, les points 1 et 2 de l'ordre du jour sont des mises en compatibilité avec le SDAGE Artois-Picardie demandées par les services de l'Etat.

Ces modifications sont la classification des zones humides en 3 catégories, la détermination des zones à enjeu environnemental et la cartographie des cours d'eau.

Le troisième point de l'ordre du jour porte sur la relecture juridique des documents du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement réalisée par le cabinet d'avocats Paillat-Conti-Bory.

Un travail en commun avait été réalisé lors de la CLE du 25 février dernier. Mais il fallait absolument une relecture juridique car le règlement est un document opposable au tiers. Cette analyse juridique est indispensable pour ne pas que le SAGE soit attaqué au tribunal administratif.

La prochaine réunion de CLE prévue en novembre, dans le Pas-de-Calais devrait voir l'adoption des documents du SAGE.

Ensuite, une fois le projet de SAGE adopté par la CLE, il sera soumis à une consultation administrative puis à une enquête publique.

Sa validation préfectorale, puisqu'en effet c'est le Préfet qui valide le projet, est attendue pour 2017.

A l'issue de cette réunion, les documents du SAGE intégrant les remarques et modifications des points 1, 2 et 3 seront transmis rapidement et les membres auront encore la possibilité de transmettre leurs remarques jusqu'à la prochaine réunion de CLE.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** tient à préciser que la classification des zones humides en 3 catégories demandée par le SDAGE ne fait pas pour l'instant l'objet d'une méthodologie définie par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau. Ce sont bien les services techniques de l'Institution et les acteurs du territoire qui ont défini une méthodologie selon les spécificités du territoire.



Une note de la DREAL sur la méthodologie va être transmise prochainement mais elle n'a pas vocation à obliger les SAGE à la respecter point par point. C'est bien le SAGE qui réalise son classement selon les spécificités de son territoire.

Concernant les zones à enjeu environnemental (ZEE), Monsieur BEAUCHAMP explique que ces délimitations ont un rapport direct avec l'assainissement non collectif. Les communes et les EPCI du territoire ayant la compétence assainissement ont été sollicités à ce sujet.

Il laisse la parole à Céline BLIN pour la présentation du point 1 de l'ordre du jour.

## **1/ Mise en compatibilité du SAGE vis-à-vis du SDAGE Artois-Picardie au regard de la classification des zones humides en trois catégories et de la détermination des Zones à Enjeu Environnemental**

*La présentation est jointe en annexe.*

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** attire l'attention sur la classification des zones humides et sur le fait que celle-ci n'est pas figée. Elle peut encore évoluer et les membres du SAGE doivent donc rester prudents.

En ce qui concerne les ZEE, il est acté qu'il n'y a pas de délimitation de ces zones sur le territoire du SAGE de la Sensée.

## **2/ Cartographie des cours d'eau réalisée sur la partie Pas-de-Calais suite à la demande de Mme la Préfète**

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** explique que Madame la Préfète du Pas-de-Calais a demandé aux structures porteuses des SAGE de réaliser la mission de cartographie sur son département. C'est en quelque sorte les services de l'Etat qui ont mis à contribution les services techniques de l'Institution. Monsieur Charles BEAUCHAMP remarque que c'est une pratique courante de reporter le travail du niveau supérieur vers celui inférieur.

Dans le département du Nord, ce travail est effectué par les services de la DDTM en collaboration avec l'ONEMA.

Cette cartographie est le travail de tous puisqu'il a été présenté en commission thématique en juillet, les communes et les EPCI ont été sollicités sur leur territoire et deux réunions avec le monde agricole ont été organisées.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** a souhaité consulter la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais et les agriculteurs au regard des conséquences du classement en cours d'eau pour les exploitants et les milieux aquatiques.

En effet, les interventions sur les fossés ne nécessitent pas de dossier loi sur l'Eau contrairement aux cours d'eau. Ceux qui ont déjà réalisé un dossier loi sur l'Eau savent le travail que cela représente. Ainsi, classer des fossés en cours d'eau peut avoir un impact significatif sur les activités agricoles.

Sur certains secteurs, il est possible que des divergences d'opinion persistent. La CLE n'est pas alors dans l'obligation de trancher sur ces secteurs. Ce seront la DDTM du Pas-de-Calais

et la Préfète du Pas-de-Calais qui valideront *in fine* la cartographie. Il faut bien sûr apporter des éléments de justification. **Monsieur Charles BEAUCHAMP** ne souhaite pas que la rivière Sensée et ses affluents soient déclassés car si les cours d'eau deviennent des fossés il y aura des conséquences lourdes. Il prend l'exemple de l'amont de la Sensée où le réseau hydraulique n'existe plus et où il y a régulièrement des inondations et des coulées de boue dans les communes.

Madame Céline BLIN présente le point 2 de l'ordre du jour.

*La présentation est jointe en annexe.*

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** rappelle que les agriculteurs souhaitent déclasser les tronçons amont du Cojeul, de la Sensée et de l'Hirondelle parce qu'ils considèrent qu'il n'y a pas de débit ni de véritables enjeux à les maintenir en cours d'eau.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** considère à l'inverse qu'il faut absolument préserver leur classement en cours d'eau car un déclassement pourrait conduire à des effets non-voulus tels que la disparition complète du réseau.

L'exemple de la rivière Sensée en amont de St-Léger illustre bien ces craintes, le cours d'eau a complètement disparu et le fond de vallée est entièrement labouré ce qui est contradictoire avec les dispositions du PAGD qui recommandent de restaurer les réseaux hydrauliques et de reconnecter les fossés entre eux pour une meilleure prévention et gestion des inondations.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** souhaite rester prudent lorsque des personnes lui disent qu'il n'y a pas eu une goutte d'eau dans le réseau depuis 10 ans. Les conditions météorologiques sont en plein bouleversement avec le changement climatique.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** reste interrogatif sur les périodes d'inondation, le chevelu étant important pour l'écoulement de l'eau. Il estime que les services techniques de l'Institution ont bien suivi la méthodologie demandée. Il reste certain que si des tronçons sont déclassés, cela équivaudra à une disparition de ces derniers au fil du temps.

**Monsieur Stéphane DANIEL** s'étonne que l'on demande de déclasser la Sensée de l'amont jusqu'à Fontaine-les-Croisilles car la Mairie est actuellement en train de faire de la publicité pour la création d'une mare sur son territoire. C'est donc qu'il y a de l'eau. De plus, tout le monde peut voir de l'eau couler dans la Sensée au niveau du supermarché de Fontaine-les-Croisilles et que ce tronçon correspond aux trois critères demandés par le Ministère.

**Monsieur Gustave HERBO** a les mêmes remarques sur la Sensée et les mêmes craintes que monsieur Charles BEAUCHAMP. A un moment ou à un autre, il y a toujours besoin d'un fossé. Si ces fossés sont aménagés, cela coûtera cher lorsqu'il y aura des dégâts.

**Monsieur Fabrice THIEBAUT** ajoute qu'une mesure dans le PAGD vise à restaurer le réseau de fossés et de les reconnecter entre eux pour lutter contre les inondations et les coulées de boue.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** est d'accord mais il précise que la carte est en contradiction avec cette mesure. Personne n'ira vérifier si les fossés existent ou pas.

**Monsieur Michel BLONDEL** comprend bien que les cours d'eau doivent présenter de l'eau dans leur lit. Il propose que des mesures soient mises sur les fossés avec des protections particulières.

**Monsieur Frédéric NIHOUS** est étonné que le SAGE veuille aller dans le sens du déclassement. Pour lui, les cours d'eau ne peuvent pas être des fossés. Les résultats proviennent d'un inventaire à un instant T. Il se peut qu'il n'ait pas d'eau pendant un moment, puis de l'eau après une pluie pendant 15 jours.

Des événements terribles sur le Pas-de-Calais risquent de survenir. La Préfecture aura sûrement des choses plus urgentes à s'occuper que de chercher qui a bouché le cours d'eau.

Monsieur Frédéric NIHOUS trouve qu'en France on est les champions du déclassement.

Il pourrait se prononcer pour le déclassement mais à condition d'avoir des garanties. Il faut connaître les rôles des cours d'eau et des fossés. Il faut garder en tête la mission de préservation des fossés et d'évacuation des eaux. C'est une question d'avenir !

**Monsieur Olivier MAURY** précise qu'il ne faut pas se tromper de débat. En ce qui concerne la protection des cours d'eau, il y a la détermination des cours d'eau par la police de l'eau et la vigilance des services sur tous les travaux (réfection de berge, atteinte aux ouvrages...) avec des demandes de déclaration et d'autorisation. Ce sont des dossiers compliqués, réservés pour les cours d'eau.

Les fossés ont une utilité plus évidente. Ils sont nécessaires pour l'écoulement des eaux et il y a lieu de les préserver car en tant que propriétaire, on doit préserver les écoulements. C'est le Code civil qui le dit. Il est d'accord que ce n'est pas la même protection que les cours d'eau. Une réflexion en amont sur les écoulements avec de la communication est plus utile que la réglementation. Ce sont des biens collectifs à protéger.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** rappelle que la CLE doit émettre un avis. Si la CLE décline des cours d'eau en fossés, on sait pertinemment que les fossés appartenant aux propriétaires, ils en feront ce qu'ils veulent. Il est confronté sur son secteur à beaucoup de problèmes d'inondations et de coulée de boue dûs à la disparition du réseau. Monsieur Charles BEAUCHAMP insiste sur le fait qu'il n'est pas favorable à un déclassement. En ce qui concerne le reste, l'avis de la CLE est demandé. Il souhaite qu'il y soit rappelé l'importance du chevelu de fossé et demandé à ce que des garanties soient prises au regard des évolutions climatiques et hydrauliques pour la préservation de ce chevelu.

**Monsieur Guy CHARLET** souligne qu'il y a eu des remembrements dans la région qui a entraîné la disparition des fossés. Il informe que la rivière a disparu mais il pense plutôt que cela est dû à la disparition des fossés qui ne collectent plus l'eau pour l'emmener directement à la rivière. Il pense qu'il est important de garder les cours d'eau dans l'état actuel.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** précise qu'il n'accuse personne mais que cela doit rester en l'état. Il est d'accord avec les propos de monsieur Guy CHARLET.

Il fait la remarque que préserver les fossés n'est pas aussi simple. Il a confiance en la Chambre d'Agriculture pour préserver ce qui doit l'être. Sur le territoire de l'Arleusis, certains épisodes n'auraient pas existé s'il y avait eu le maintien de ce qui a disparu. Il n'est pas opposé au classement mais il souhaite une garantie pour les fossés, de manière à ce que l'eau ne se retrouve pas là où elle ne doit pas être.

**Monsieur Stéphane DANIEL** s'interroge sur une possible corrélation entre les zones d'inondation et les zones de disparition des fossés.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** répond que l'Institution va y travailler.

**Monsieur Gustave HERBO** demande qui va supporter la responsabilité des dégâts si les fossés disparaissent.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** explique qu'avec la compétence GEMAPI ce sera les intercommunalités. Ainsi, demain, à la moindre inondation, ce sera l' élu concerné qui sera responsable.

**Monsieur Michel BLONDEL** propose que soit réalisé une carte précise des fossés.

**Madame Céline BLIN** explique que c'est un travail colossale et qui ne pourra pas être exhaustif sur les 834 km<sup>2</sup> du territoire de la Sensée.

**Monsieur Laurent LEJEUNE** ajoute que l'on a déjà une partie du réseau existant sur la carte de la DDTM.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** souhaite regrouper l'ensemble des réflexions en précisant que la carte n'est pas exhaustive. Il veut aussi saisir le Préfet du Nord pour exprimer sa crainte sur la méthodologie appliquée à la cartographie dans ce département.

**Monsieur Michel BLONDEL** explique que, selon lui, la rivière Sensée au sein de la commune de Saint Léger ne respecte pas les critères du Ministère et doit être déclassée en fossé.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** répond que si le choix est validé, toute la Sensée devra être déclassée en fossé.

**Monsieur Michel BLONDEL** informe que le classement « cours d'eau » représente beaucoup de contraintes pour sa commune. Il n'est pas d'accord pour que la Sensée dans sa commune soit un cours d'eau, il souhaite qu'elle soit de la responsabilité communale.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** émet des réserves sur cette décision et exprime son incompréhension.

**Monsieur Michel BLONDEL** explique que les dossiers loi sur l'eau pour le curage sont très lourds. De plus, il a des tronçons de tuyau à remplacer car la Sensée est en souterrain sur une partie. Il aimerait ne pas avoir besoin de faire une demande de dossier loi sur l'eau pour ces travaux. Cela ne lui semble pas nécessaire pour ce type d'ouvrage.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** ne peut pas le suivre sur cette décision.

**Monsieur Michel BLONDEL** précise qu'il n'est pas inconscient. En effet, c'est trop de contrainte réglementaire pour sa commune. Selon lui, la Sensée ne respecte aucun des 6 critères proposés par le Ministère de l'Environnement.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** comprend ses préoccupations mais s'inquiète d'autres demandes similaires sur les autres cours d'eau. Il reconnaît que les services de la police de l'Eau sont exigeants et que le montage de ce type de dossier dure en longueur. Pour autant, ce n'est pas à la CLE de fixer la cartographie. Cependant, le débat est nécessaire au regard des risques sur les décennies qui arrivent. Il n'a pas envie que la DDTM du Pas-de-Calais supprime des cours d'eau et qu'il faille ensuite réparer suite à des inondations.

**Monsieur Michel BLONDEL** précise que s'il y a un important passage d'eau à un moment, que le tronçon soit classé en fossé ou en cours d'eau, cela ne changera rien. Il informe que sa commune a participé à l'enquête de l'Institution sur la cartographie des cours d'eau.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** ne partage pas cette analyse. Il rappelle qu'il est important d'avoir un avis de la CLE à envoyer. Ainsi, il propose d'y intégrer l'avis de monsieur Michel BLONDEL.

**Monsieur Guy CHARLET** explique que les tuyaux de Téréos empêchent de curer à Boiry-Ste-Rictrude. Le classement en fossé ne serait pas normal, il y a un fil d'eau constant dans le lit. Si le diamètre du tuyau était plus grand, le fil d'eau serait plus important.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** souhaite rajouter cette intervention au courrier pour la DDTM et la Préfecture du Pas-de-Calais. Il remercie l'ensemble des membres pour cette décision.

### **3/ Analyse juridique du PAGD et du règlement présentée par Madame Sabrina CONTI du cabinet d'avocats Paillat-Conti-Bory.**

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** laisse la parole à Madame CONTI pour la présentation des résultats de l'analyse juridique.

**Madame Sabrina CONTI** salue tout le travail qui a été fait lors de cette collaboration. Elle précise que la mission a commencé en septembre. Elle explique que la relecture juridique n'a pas soulevé de problème majeur dans les documents.

*La présentation est jointe en annexe.*

**Monsieur Michel PRETTRE** pose la question des sanctions si le SAGE est annulé.

**Madame Sabrina CONTI** informe qu'il ne faut pas prendre ce risque pour l'état des lieux. En effet, si celui-ci n'est pas rédigé et organisé correctement, il y a des risques possibles d'annulation. L'objectif de la mission de relecture juridique est que cela n'arrive pas. Le projet du SAGE doit être le mieux rédigé possible pour limiter le risque juridique.

**Monsieur Charles BEAUCHAMP** rappelle que les membres ont la possibilité de transmettre leurs remarques jusqu'à la prochaine réunion de CLE. Cette prochaine réunion de novembre permettra, il l'espère, de valider l'ensemble des documents du SAGE de la Sensée.

Il remercie les membres présents pour leur participation et la confiance accordée, et remercie à nouveau Madame Annie AVE pour son accueil.

## **ANNEXE :**

- **Mise en compatibilité du SAGE vis-à-vis du SDAGE Artois-Picardie au regard de la classification des zones humides en trois catégories et de la détermination des Zones à Enjeu Environnemental / Cartographie des cours d'eau réalisée sur la partie Pas-de-Calais suite à la demande de Mme la Préfète**
- **Analyse juridique du PAGD et du règlement présentée par Madame Sabrina CONTI du cabinet d'avocats Paillat-Conti-Bory**